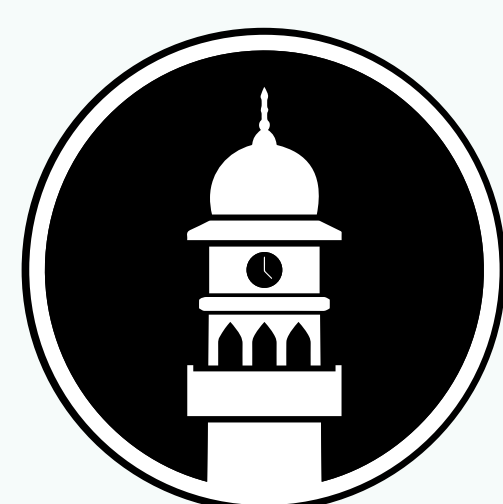




MOHAMMAD (PSSL)

Le Messenger et Chef d'Etat

VISITEZ L'EXPOSITION



CMA
MAURICE

Lajna Imaillah Mauritius (L'Aile Feminine)

LES FAITS ET LES CHIFFRES

CRISE SOCIALE

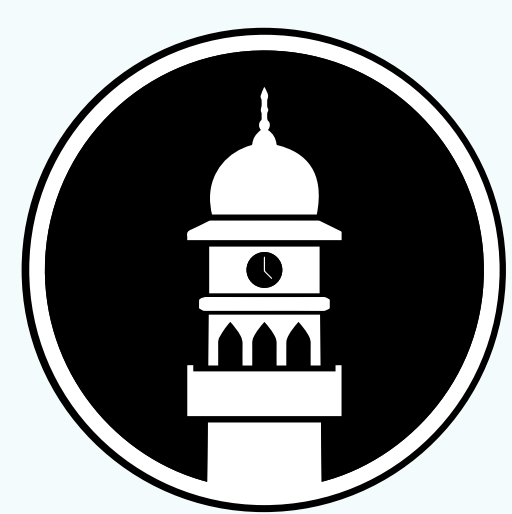
495 MILLIONS

Perte d'emplois
(Source ONU INFO)



270 MILLIONS

Pauvreté extrême
(Source OIT)



CMA
MAURICE

Lajna Imaillah Mauritius (L'Aile Feminine)

LES FAITS ET LES CHIFFRES

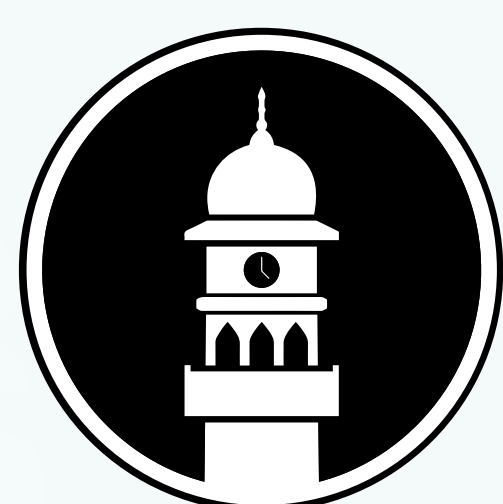
CRISE FINANCIÈRE



"On ne va pas pouvoir éviter
une explosion des faillites"

Les banques européennes se préparent au choc

(Source : AFP 12/05/2020)



CMA
MAURICE

Lajna Imaillah Mauritiuis (L'Aile Feminine)



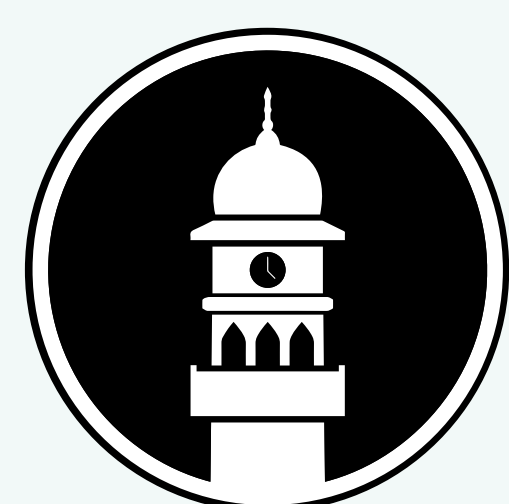
LES FAITS ET LES CHIFFRES

CRISE SANITAIRE

"Cette pandémie est une crise sanitaire comme on n'en voit qu'une par siècle et ses effets seront ressentis pour les décennies à venir" (Source: OMS)

UN MILLION
de morts

Plus de
30 MILLIONS
de personnes affectées dans 190 pays



CMA
MAURICE

Lajna Imaillah Mauritius (L'Aile Feminine)

The background features a stylized world map in light blue and purple tones. Several hands of different skin tones and sleeve colors (tan, brown, black, blue) are reaching out from the edges of the frame towards the center of the map, symbolizing global unity or shared impact.

LES FAITS ET LES CHIFFRES CRISE POLITIQUE

“Dix ans après le printemps arabe, la chute des cours du pétrole due au coronavirus pourrait déstabiliser le monde arabe. Si les conséquences économiques sur l’Europe, l’Amérique du nord et l’Asie vont être profondes, les effets géopolitiques sur le Proche et le Moyen Orient seront sans précédent.” (Source: Huffpost 16/07/2020)

EN AMERIQUE LATINE

L’Amérique latine est le continent le plus touché par le Coronavirus. À la crise sanitaire s’ajoutent des crises économiques et politiques qui font craindre une explosion de la pauvreté et creusement des inégalités. (Source: France Culture)

EN AFRIQUE DE L’OUEST, la démocratie en crise

(Source: Courrier International)



CMA
MAURICE

Lajna Imaillah Mauritius (L’Aile Feminine)

c. 1800 BCE

Abraham/Ibrahim

c. 1300 BCE

Moses/Musa

c.4 BCE-c.30 CE

Jesus/Isa

Mohammad



C. 570 ● Naissance de Mohammad(pssl)

C. 576 ● Décès de sa mère

C. 578 ● Décès de son grand-père

C. 595 ● Mariage à Khadija

C. 610 ● Première révélation du Coran

C. 615 ● Migration en Abyssinie

C. 619 ● Décès de Khadija

C. 622 ● Migration à Medine

C. 624-628 ● Badr, Uhud, Tranchée

C. 630 ● Conquete de la Mecque

C. 632 ● Pélerinage d'adieu et décès du prophète (pssl)

CRISE SOCIALE/FINANCIÈRE

LA JUSTICE SOCIALE ET ECONOMIQUE EN ISLAM

Et ceux dans les richesses de qui il y a une part assurée
Pour le mendiant et le destitué qui ne mendie pas.
Saint Coran (70 : 25-26)

Solution:

Un système économique basé sur l'institution de la Zakaat et l'interdiction de percevoir des intérêts.

Les mesures prônées à travers ce système:

Découragent l'accumulation exagérée de grandes fortunes

Stimulent l'investissement.

Permettent une distribution équitable de la richesse aidant ainsi à diminuer l'écart grandissant entre riche et pauvre.



CMA
MAURICE

Lajna Imaillah Mauritius (L'Aile Feminine)



CRISE SOCIALE/FINANCIÈRE

Quand l'histoire a connu le premier antiraciste:
Égalité entre différentes races

Dans son discours d'adieu , le prophète de Dieu (pssl) a dit:

“Un arabe ne possède aucune supériorité sur un nonarabe, ni un non arabe sur un arabe. Un homme blanc n'est d'aucune manière supérieur a un noir ni d'ailleurs est un homme noir meilleur qu'un blanc, sauf dans l'étendue de sa responsabilité envers Dieu et envers l'homme. Le plus honoré d'entre vous est celui qui aux yeux de Dieu est le plus vertueux”.

‘O hommes, Nous vous avons créés d'un mâle et d'une femelle: et Nous avons faits de vous des clans et des tribus afin que vous puissiez vous reconnaître. En vérité le plus honorable d'entre vous aux yeux d'Allah est celui qui est le plus juste parmi vous.’
Saint Coran (49:14)

CRISE SOCIALE/FINANCIÈRE

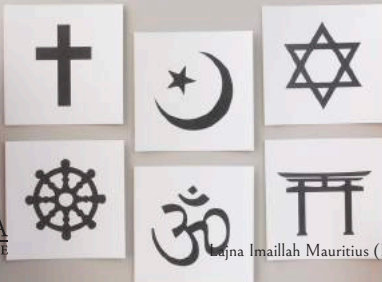
JUSTICE ÉGALE POUR TOUS

**“N’empêchez pas l’inimitié d’un peuple vous détourner de la justice”
Saint Coran (5:9)**

Le Saint prophète (pssl) était un exemple parfait car il agissait avec justice et bonté envers musulmans et non musulmans, juifs ou chrétiens peu importe qui avait raison.

“Tout individu, gouvernement ou groupe se revendiquant de l’islam, qui s’écarte de ces principes, qui s’adonne à l’extrémisme ou commet des atrocités, transgresse les préceptes du Coran”

Extrait de Justice et Paix véritable



CMA
MAURICE

Lajna Imaillah Mauritius (L'Aile Feminine)

CRISE SOCIALE/FINANCIÈRE

LA JUSTICE ABSOLUE

O vous qui croyez! Soyez fermes dans l'application de la justice et soyez les témoins pour Allah, quand bien même ce serait contre vous mêmes ou contre vos parents ou vos proches que ce soit un riche ou un pauvre...

Saint Coran (4:136)

Muhammad (p.s.s.l) était un exemple parfait. Il pratiquait ce qu'il prêchait.

Anecdote: Un vol commis par un membre d'une famille noble.

Un cas s'est présentée devant le Prophète (p.s.s.l) ou une femme appartenant à une famille affluente et respectée était coupable de vol. Les compagnons du Prophète (p.s.s.l) étaient pris au depourvu car ils étaient d'avis que si le chatiment pour vol était infligé à cette femme, une famille notable allait subir l'humiliation. Ils envoyèrent donc un émissaire pour intercéder en faveur du coupable.

En apprenant cela, le Prophète (p.s.s.l) exprima sa désapprobation ainsi:

“Ce sera mieux que tu t'abstiennes de telles recommandations.

Des nations ont connu de graves fins en montrant des faveurs envers les haut placés tout en s'acharnant sur les personnes ordinaires.

En effet, si ma propre fille Fatima, allait commettre un tel délit, je n'hésiterais point à imposer la sanction prescrite.”

(Bukhari: Kitab al Hudud)



GESTION DE LA CRISE SANITAIRE

Voici cinq enseignements du Prophète Muhammad (pssl) concernant les pandémies:

1. Confinement et quarantaine en cas de pandémie et de peste

Evitez la propagation de la maladie

Restez dans la région affectée si vous y êtes

N'entrez pas dans les régions affectées si vous vous y rendez

(Sahih al-Bukhari)

2. Distanciation sociale et isolement

Si une personne est affectée, il a dit:

«Ne placez pas un patient malade avec une personne en bonne santé.»

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE

3. Hygiene

Hygiène dans une région où l'eau est rare:

- Se laver les mains et manger avec la main droite. La main gauche pour l'hygiène intime.
- Utiliser le miswak aussi appelé siwak (bâton d'arak) pour l'hygiène de la bouche
- La propreté physique et la pureté spirituelle ont une étroite affinité l'une avec l'autre
- Les écuries ou les toilettes ne doivent jamais être près des points d'eau

"En effet, Allah aime ceux qui se tournent vers Lui [se repentent] et il aime ceux qui se gardent purs."

(Saint Coran 2: 223)

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE

4. Recherche d'un traitement médical

Demander une assistance médicale tout en s'appuyant sur le pouvoir de la prière.

« Cherchez un traitement (médical), O Esclaves d'Allah, car Allah ne crée aucune maladie mais Il crée également avec lui le traitement, sauf pour la vieillesse. »

(Sunan Ibn Majah)

« Chaque maladie a un remède. Si une cure est appliquée à la maladie, elle est soulagée par la permission d'Allah le Tout-Puissant ».

(Sahih Muslim)

5. Soins médicaux gratuits: Devoir de l'état

Des soins médicaux gratuits et une assistance financière pendant une pandémie pour contrôler avec succès la propagation de la maladie.

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Et Allah a fait descendre de l'eau du ciel, et a vivifié avec elle la terre après sa mort. C'est sûrement un signe pour un peuple qui entendrait.
(16: 66)

«La terre a été créée pour moi comme une mosquée et un moyen de purification»

La terre est subordonnée à l'homme, mais qu'elle ne doit pas être mal utilisée, surexploitée ou abusée.

L'eau est une richesse rare donc un oasis, une source, un cours d'eau, un puits, tous doivent être protégés et en aucun cas être contaminés.

Les arbres, les vergers sont protégés aussi.
(Bukhari)

LA LIBERTÉ RELIGIEUSE

LA LIBERTÉ RELIGIEUSE, LE PROPHÈTE (PSSL) L'AURAIT-IL ACCORDÉE ?

Dès que l'on parle de liberté religieuse en Islam, les musulmans nous citent tout de suite le verset :

« Point de contrainte en religion » (2 :257)

Alors que les médias véhiculent une toute autre image de l'Islam – une religion intransigeante qui enseigne la mort au blasphème et à l'apostasie.

LIBERTÉ RELIGIEUSE

SIGNIFICATION DU MOT “ISLAM”

Le mot Islam signifie littéralement ‘paix’.

Un musulman salue son prochain en disant ‘Assalamoalaikum’ qui signifie ‘que la paix soit sur vous’

Si le nom et la fondation d’une religion est la paix, alors comment peut-on imaginer que cette religion puisse promouvoir des paroles ou des actions pour ébranler la paix et le bien-être d’une société ?

Le Saint Prophète (pssl) a dit :

« Qu’est-ce qui est meilleur que le jeûne, la prière et l’aumône ? Réconcilier les gens entre eux car semer la discorde parmi les gens est en vérité désastreux. » (Kanz al-Ummal, no. 5480)

L’Islam est une religion qui prône la paix à tous les niveaux – individuel, familial, sociétal et dans toutes les sphères – sociale, économique, nationale ou internationale.

LIBERTÉ RELIGIEUSE

LA RELIGION DOIT ÊTRE RAISONNABLE

De nos jours, l'athéisme affiche une progression ahurissante dans bien des parties du monde. L'une des raisons du désintéressement à la religion est que bien des idées véhiculées par les communautés religieuses organisées ne sont pas raisonnables, et contredisent la logique et la science.

Allah a accordé à l'homme la capacité et l'intelligence de discerner entre le bien et le mal et le St Coran met de l'emphase sur la liberté de choisir :

« En vérité, des preuves manifestes vous sont venues de votre Seigneur ; alors celui qui voit clair, ce sera à son avantage ; et celui qui demeure aveugle, ce sera à son détriment. Et je ne suis pas là pour vous surveiller. (6 :105)

Croire ou ne pas croire en Allah est un choix individuel.
Accepter ou ignorer son Prophète (pssl) est un choix individuel.
S'adhérer à l'Islam ou à une autre religion ou ne pas avoir foi en aucune religion est un choix individuel.

LIBERTÉ RELIGIEUSE

INTERDICTION FORMELLE D'UTILISER LA FORCE

L'Islam interdit formellement d'utiliser la force et de contraindre les gens à accepter l'Islam :

« Et si ton Seigneur avait imposé Sa Volonté, assurément tous ceux qui se trouvent sur la terre auraient cru ensemble. Veux-tu donc contraindre les hommes à devenir croyants ? » (10 :100)

La liberté religieuse est un droit conféré à l'homme par Son Créateur et même Son Prophète bien-aimé (pssl) n'avait pas le droit d'imposer l'Islam sur les autres.

En s'adressant au Saint Prophète (pssl), Allah dit : « Donc fais entendre le Rappel, car tu n'es qu'un Rappelé ; tu n'as pas été chargé de les surveiller. » (88 : 22-23) « Ton devoir est seulement de transmettre clairement le Message » (42 :49)

Et c'est exactement ce qu'il a fait ! Après avoir transmis le message de l'Islam au gens, il les laissa à leur conscience ; il accepta ceux et celles qui embrassèrent l'Islam mais ne démontra aucune hostilité envers ceux qui rejetèrent son message. Il respectait leurs croyances.

LIBERTÉ RELIGIEUSE

LA PAIX INTERRELIGIEUSE

L'Islam prône la paix inter-religieuse.

« En vérité, Nous t'avons envoyé, avec la Vérité, en tant que Porteur de la bonne nouvelle et Avertisseur, et il n'est de peuple à qui un Avertisseur n'ait été envoyé » (25 :35)

Dieu a envoyé 124,000 prophètes à tous les humains de la terre entière.

Pour n'en mentionner que quelques-uns ; Le Saint Prophète (pssl) en Arabie, Moïse en Egypte, Jésus en Judée, Bouddha et Krishna en Inde, Confucius en Chine et Zoroastre en Iran (que la paix soit sur eux).

Tous ces prophètes sont venus établir une vérité fondamentale – il n'existe qu'Un Seul et Unique Dieu. L'Islam est l'unique religion à accepter tous les prophètes comme étant des Messagers de Dieu.

Il incombe à chaque musulman de croire en tous les prophètes. En se faisant, l'Islam crée une atmosphère de paix et de bienveillance parmi les suivants des différentes religions.

LIBERTÉ RELIGIEUSE

LA TOLÉRANCE RELIGIEUSE

Le Saint Prophète (pssl) conclut plusieurs pactes avec les non-musulmans et tous ces pactes témoignent de sa détermination à promouvoir la liberté religieuse – la liberté de croire, de pratiquer et de l'enseigner :

« Aucun évêque sera retiré de son diocèse, ni moine de son monastère, ni ascétique de sa cellule, ni pèlerin de son pèlerinage, ni aucun de leurs lieux d'assemblée ou églises sera démoli, et nul de la richesse de leurs églises sera utilisée pour la construction de mosquées ou des maisons des Musulmans »

« Il a écrit pour eux comme une charte, et quiconque viole, modifie ou transgresse l'alliance à cet égard, aura violé l'alliance de Dieu, rompu sa promesse, ridiculisé sa religion, et obtenu sa malédiction, qu'il soit un souverain ou tout autre Musulman »

'Ashtiname'
libnanews.com



CMA
MAURICE

Lajna Imaillah Mauritius (L'Aile Feminine)

LIBERTÉ RELIGIEUSE

LA REACTION FACE AU BLASPHEME

Comment réagit le musulman Ahmadi à chaque fois qu'un soi-disant musulman utilise la violence pour défendre l'Islam et Son Prophète (pssl) ?

"Il est clair que dans cette ère de démocratie, plutôt que de croire en Dieu, les leaders déifient le peuple ; ils formulent leurs discours et stratégies politiques selon les tendances populaires..."

"Quoi qu'il en soit, nous répondons, dans la mesure du possible et en toute légalité, à toute atteinte portée à l'Islam et au Noble Prophète (pssl) – nous continuerons d'y répondre et notre réponse n'est pas sans efficacité. Voilà donc la solution que nous présentons: que toutes les mesures prises restent à l'intérieur des limites prescrites par la loi du pays.... Dans des sermons récents, j'avais déjà lancé des appels dans ce sens... Il est donc clair que cette situation dans le monde islamique résulte du manque d'unité parmi les musulmans."

"Le devoir incombe aux musulmans ahmadis, en priant et en faisant des efforts, de présenter au monde ce qu'est l'Islam en réalité."

Réponse du Chef de la Communauté Musulmane Ahmadiyya

www.islam-ahmadiyya.org

LIBERTÉ RELIGIEUSE

L'UNION FAIT LA FORCE

La Communauté Ahmadiyya, la seule communauté musulmane unie sous un Calife, Hadrat Mirza Masroor Ahmad, que Dieu lui vienne en aide (le cinquième successeur au Messie Promis, paix soit sur lui—fondateur de la communauté Musulmane Ahmadiyya) nous exhorte de réciter des prières pour le Saint Prophète (pssl) pour que Dieu élève son rang.

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ
اللَّهُمَّ صَلِّ عَلَى مُحَمَّدٍ
وَعَلَى آلِ مُحَمَّدٍ كَمَا صَلَّيْتَ
عَلَى إِبْرَاهِيمَ وَعَلَى آلِ إِبْرَاهِيمَ
إِنَّكَ حَمِيدٌ مُجِيدٌ
اللَّهُمَّ بَارِكْ عَلَى مُحَمَّدٍ وَعَلَى
آلِ مُحَمَّدٍ كَمَا بَارَكْتَ عَلَى
إِبْرَاهِيمَ وَعَلَى آلِ إِبْرَاهِيمَ
إِنَّكَ حَمِيدٌ مُجِيدٌ

LA GESTION POLITIQUE

DROITS DES CITOYENS

Grâce à la «Charte de Médine», Le Saint Prophète (pssl) a établi une nation souveraine unifiée fondée sur la liberté religieuse, le respect mutuel et la confiance.

Aussi connue sous le nom de 'Constitution de Médine', elle est la première, dans l'histoire intellectuelle et politique de la civilisation humaine. Elle garantit non seulement l'égalité des droits, mais également la protection des différents groupes résidant dans une communauté. Elle se concentre davantage sur la liberté de religion car c'est la clé du maintien de la paix dans une communauté.

La Charte de Médine a établi une ligne directrice idéale à suivre par le monde. On peut cependant dire que la Déclaration Universelle des Droits de L'homme (1948) reflète l'esprit de la Charte de Médine rédigée 1300 ans auparavant.

La première attestation historique de ce document se trouve dans la Sira d'Ibn Ishak rédigée au VIIIe siècle.

fr.wikipedia.org

LA GESTION POLITIQUE

DROITS DES HOMMES:

«Tous les hommes, à quelque nation ou tribu qu'ils appartiennent, et quelle que soit leur place dans la société, sont égaux.»

«Ce que je vous ai dit, vous devez le communiquer aux confins de la terre. Peut-être ceux qui ne m'ont pas entendu en tireront-ils plus de profit que ceux qui m'ont entendu.» (Sihah Sittah, Tabari, Hishām et Khamis)

DROITS DES ENFANTS:

Et ne tuez pas vos enfants par peur de la pauvreté. C'est Nous Qui pourvoyons à leurs besoins et aux vôtres. Assurément, les tuer est un grand péché.

Saint Coran 17:32

« Respectez vos enfants et enseignez leur les bonnes manières. » « Celui qui a eu la responsabilité d'élever des filles et qui a bien agi envers elles, alors ces filles seront pour lui un bouclier le protégeant du feu de l'Enfer. » (Bukhari, Muslim)

Droits des femmes:

Parmi les inquiétudes qu'il exprima venait en premier la question du traitement des femmes par les hommes. Le Saint Prophète (p.s.s.l) prit soin de ne pas quitter ce monde sans assurer aux femmes le statut auquel elles avaient droit.

HOMMES ET FEMMES : SUR UN PIED D'ÉGALITÉ

Assurément, les hommes qui se soumettent à Allāh et les femmes qui se soumettent à Lui, et les hommes croyants et les femmes croyantes et les hommes obéissants et les femmes obéissantes, et les hommes véridiques et les femmes véridiques, et les hommes endurants dans leur foi et les femmes endurantes, et les hommes qui sont humbles et les femmes qui sont humbles, et les hommes qui font l'aumône et les femmes qui font l'aumône, et les hommes qui jeûnent et les femmes qui jeûnent, et les hommes qui préservent leur chasteté et les femmes qui préservent la leur, et les hommes qui se souviennent beaucoup d'Allāh et les femmes qui se souviennent beaucoup de Lui – Allāh a préparé pour eux tous le pardon et une très grande récompense.

Saint Coran 33:36

Les femmes peuvent être récipiendaires de toutes les récompenses et bénédictions spirituelles promises aux hommes.



LA GESTION POLITIQUE

RESPONSABILITÉ DES CITOYENS

L'islam ordonne aux croyants de ne pas s'opposer aux dirigeants même s'ils sont des non-musulmans. Et cela même si les dirigeants ne leur accordent pas tous leurs droits. Le Prophète de l'islam (psl) a dit :
« Il y aura après moi des dirigeants qui se donneront des privilèges à votre détriment par rapport aux affaires de ce monde et des choses que vous allez condamner. »

Ils dirent :

« Ô messenger d'Allah ! Qu'ordonnes-tu à celui qui témoigne de ces choses ? »

Il dit : « Donnez le droit qu'il vous est commandé de donner ; et vous demandez vos droits à Allah. »

C'est dire que les croyants sont chargés de coopérer avec les autorités gouvernementales de leur pays, même s'ils perçoivent de l'injustice chez ces derniers. Les croyants sont formellement interdits de se rebeller contre les autorités du pays.

Pour les croyants, il n'est pas question de penser aux coups d'État, à la désobéissance civile, la grève ou les manifestations violentes.

Si toutefois les conditions prévalentes sont insupportables, l'émigration est préconisée.

«... La terre d'Allāh n'était-elle pas assez vaste pour vous permettre d'émigrer... ?

Saint Coran 4:98

LA GESTION POLITIQUE

PARTICIPATION AU POUVOIR LÉGISLATIF

En vérité, Allāh vous commande de céder les charges à qui de droit...
Saint Coran 4:59

Dans un concept de gouvernement séculaire, tous ceux qui sont nés dans un pays, quelque soit leur race, couleur ou religion en acquièrent les droits fondamentaux.

Parmi eux, le plus important est celui qui consiste à la participation au pouvoir législatif.

...Consulte-les dans des affaires importantes...
Saint Coran 3:160

Le Saint Prophète Muhammad (pssl) a dit :
« L'amour de son pays fait partie intégrante de la foi. »

LA GESTION POLITIQUE

LA SHARIAH, PRÉTEXTE POUR PRENDRE LE POUVOIR?

La Shariah, c'est la loi de l'Islam, la loi des musulmans, tout le monde s'accorde à reconnaître cela. Mais la véritable question c'est de savoir dans quelle mesure cette loi peut être transformée en un système législatif qui soit adapté au fonctionnement d'un gouvernement politique. Là dessus, beaucoup d'autres problèmes viennent se greffer. Par exemple, si un pays musulman a le droit d'imposer sa loi à toute sa population, en suivant le même raisonnement, un autre pays dont la population appartient en majorité à une autre religion aura un droit similaire d'y imposer la sienne.

Si un tel raisonnement était mis en pratique, le monde entier deviendrait le foyer de conflits non seulement politiques mais aussi politico-religieux, toutes les lois seraient, bien entendu, attribuées à Dieu, tout en étant parfaitement contradictoires. Le résultat serait une grande confusion dans laquelle les gens finiraient par perdre leur foi en un Dieu qui dit "blanc" à celui-ci et "noir" à celui-là, et qui les force à se l'imposer les uns les autres comme preuve de leur foi.

www.islam-ahmadiyya.org

LE LEADER PARFAIT

Le Révérend Père Bosworth Smith a écrit :

« Chef d'état aussi bien que chef de l'Église, il était à la fois César et Pape. Or, il était Pape sans les prétentions du Pape et César sans les légions de César, sans une armée permanente, sans garde du corps, sans force policière, sans revenu fixe. Si jamais il fut un homme qui, de droit divin, a régné, c'était Muhammad, car il avait tous les pouvoirs sans leurs supports. »

R. Bosworth Smith, Muhammad and Muhammadanism, Book Tree, 1re éd. 1876, présente éd. 2002, p. 262.

“Il était le Coran personnifié”

Sahih Muslim

FACT CHECKS

L'ISLAM EST-T-ELLE INCOMPATIBLE AVEC LA DÉMOCRATIE ?

En Islam, les gens ont tout à fait le droit de choisir le système politique qui leur convient.

Le Saint Coran établit deux principes de gouvernance fondamentaux :

‘Adl – la justice absolue

« En vérité, Allāh vous commande de céder les charges à qui de droit, et quand vous jugez entre les hommes, de juger avec justice. Et assurément ce à quoi Allāh vous exhorte est excellent ; en vérité, Allāh entend tout et voit tout. »

(4 :59)

Mushawarah – L’assemblée consultative

« Et ceux qui écoutent leur Seigneur, et observent la Prière, et dont les affaires sont décidées à travers des consultations mutuelles, et qui dépensent de ces dons et richesses que Nous leur avons accordés »

(42 :39)

L’Islam permet à différents types de gouvernement d’exister, tel que la démocratie, la monarchie, le tribalisme ou autre, tant que la justice absolue et la consultation sont de mise. Un principe que le Saint Prophète (pss) appliqua à la lettre.

Par définition, l’Islam rejette le gouvernement théocratique, communiste, dictatorial, et fasciste puisqu’à priori, toutes ces formes de gouvernement sont injustes et rejettent la consultation mutuelle.

FACT CHECKS

LE SAINT PROPHÈTE (PSSL) ENSEIGNA-T-IL AUX MUSULMANS DE SE BATTRE ?

L'islam autorise les hommes à se battre uniquement et uniquement pour se défendre. L'Islam, qui est une religion de paix, nous exhorte à faire preuve de patience, à prier et même à immigrer pour éviter les conflits, les guerres et l'effusion de sang.

Si la seule option qui se présente à nous est de prendre les armes, à ce moment-là, il est dit dans le Saint Coran :

« Et combattez pour la cause d'Allah contre ceux qui combattent contre vous, mais ne dépassez pas les limites. Assurément, Allah n'aime pas les transgresseurs. » (2 :191)

« Et s'ils penchent vers la paix, penche vers elle toi aussi, et mets ta confiance en Allah ; assurément Il est Celui Qui entend tout, Qui sait tout. » (8 :62)

Le Saint Prophète (pssl) adopta des règles morales à respecter durant une guerre ; il interdit la mutilation, les attaques civiles, et bien d'autres. Le Saint Coran enseigne aux Musulmans de se battre pour défendre les autres religions et ainsi d'accorder à tous la liberté de pratiquer sa religion.

Les attaques préemptives sont formellement interdites en Islam et notre religion nous enjoint à nous pencher vers la paix.

FACT CHECKS

LE SAINT PROPHÈTE (PSSL) ENSEIGNA-T-IL LA MORT POUR APOSTASIE ?

Nous sommes trop nombreux à croire que l'islam condamne à mort l'apostat (càd, celui ou celle qui décide d'abandonner et de ne plus pratiquer l'islam). Prétendre que l'apostasie est le crime ultime en islam et que sa punition en est la mort est complètement faux ! Certainement l'islam avertit fortement les musulmans de rester musulmans mais à aucun moment n'a-t-il enseigné la mort pour l'apostat.

En islam, le meurtre et la trahison sont les crimes ultimes et la peine de mort est permise uniquement dans ces cas. Le Coran interdit la peine capitale pour tout autre crime.

“En vérité, ceux qui croient et qui ensuite perdent la foi, puis croient de nouveau et repèrent la foi et dont la mécréance augmente, Allāh n'est pas Tel qu'Il leur pardonnera, et Il ne les guidera pas non plus sur le droit chemin.”

Saint Coran 4:138

Si la punition de l'apostat était la mort, la question de croire ensuite de ne plus croire, puis de croire, ne se poserait même pas.

Le Saint Prophète (pssl) n'a jamais accordé la peine de mort pour apostasie.

L'apostasie n'est pas un crime mondain que l'homme puisse punir. Celui qui décide d'abandonner sa foi, ne doit pas être persécuté ou mis à mort. Il est libre de renoncer à l'islam.

